

L'an deux mil quatorze et le 10 juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, MACCHI Jacques, GILLES Jean-François, MAUL Ludovic, SCHOENECKER Jean-Louis, DESHAYES Marc, ZECH Guillaume, Mme GIROUX Céline, MM. ROBIN Denis, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy.

Absents excusés : MM. SELTZER Gérard, COURRIER François (procuration à Guy RAPT), FOUSSE Jean-Paul

Secrétaire : Guillaume ZECH

Les convocations ont été adressées le 4 juillet 2014 avec l'ordre du jour suivant :

- (7.3) Emprunt
- (9.1) Commission consultative de la chasse communale : choix des délégués
- (9.1) Commission de relocation de la chasse communale : choix des délégués
- Location du logement 26 place de l'Amitié
- Divers

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 23 juin 2014 qui est adopté à l'unanimité.

En début de séance, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de supprimer le point « location du logement 26 place de l'Amitié ». Le Conseil Municipal demande au Maire de faire chiffrer par les Domaines, la valeur du bâtiment et de se rapprocher d'un homme de l'art afin d'estimer le coût des travaux dans l'hypothèse d'une réhabilitation de l'ensemble de l'immeuble.

- d'ajouter le point « dénomination de voie » à l'ordre du jour.

#### **41/2014 : (7.3) REALISATION D'UN EMPRUNT POUR ASSURER LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE ET ENFOUISSEMENT DE RESEAUX.**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre un emprunt afin de financer les travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux dans diverses rues du village, suite aux travaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après débats, autorise le Maire de Lorry-Mardigny à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 140 000 euros (cent quarante mille euros) d'une durée de 20 ans, dont le remboursement s'effectuera en 80 trimestrialités constantes en capital et intérêts.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 3,55 % fixe

Frais de dossier : 140 € payables à la signature du contrat.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Délibération prise à l'unanimité.

**42/2014 : (9.1) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE CHASSE COMMUNALE ET DE LA COMMISSION DE LOCATION.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la composition de la commission consultative de chasse communale et de la commission de location comme ci-après :

Commission consultative de chasse communale :

- 1/ Jean-Paul HENOT
- 2/ Guy RAPT

Commission de location de la chasse communale :

- 1/ Jean-Paul HENOT
- 2/ Guy RAPT

Délibération prise à l'unanimité.

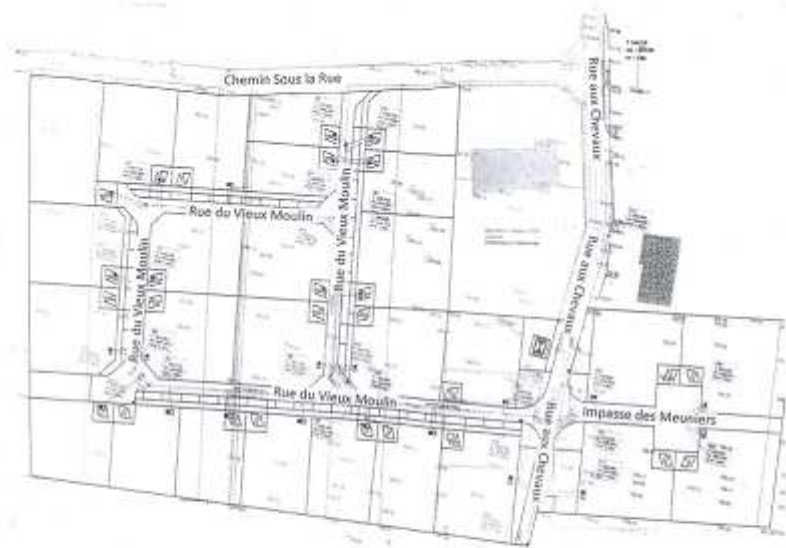
**43/2014 : (3.5) DENOMINATION DE VOIE.**

Le Maire informe le Conseil Municipal du démarrage, prochainement, des travaux du lotissement « Sous la Ruelle aux Chevaux ». Il convient de nommer les futures voies.

Le Conseil Municipal retient les appellations suivantes, suivant le plan en annexe :

- Chemin Sous La Rue
- Impasse des Meuniers
- Rue du Vieux Moulin

Délibération prise à l'unanimité.



Lotissement Sous La Ruelle aux Chevaux

### **Devis URM pour l'alimentation du lotissement Sous La Ruelle aux Chevaux.**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le devis transmis par l'URM pour l'alimentation du lotissement Sous la Ruelle aux Chevaux et de la pompe de relevage prévue dans le cadre des travaux d'assainissement. Ce devis, correspondant à la part communale, s'élève à 19 983,04 € TTC, l'URM, de son côté, participera à hauteur de 13 322,03 €. Le Maire précise que, par rapport au montant estimé dans l'arrêté de lotir, une augmentation de 853,70 € a été appliquée. Il informe le Conseil Municipal que le devis de 19 983,04 € sera signé et transmis à l'URM et mandaté sur l'opération « enfouissement de réseaux ».

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

### **Liste des délibérations du 10 juillet 2014 :**

- 41/2014 (7.3) *Emprunts* – Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de travaux de voirie et enfouissement de réseaux
- 42/2014 (9.1) *Autres domaines de compétences des communes*– Désignation des membres de la commission consultative de chasse communale et de la commission de location
- 43/2014 (3.5) *Autres actes de gestion du domaine public*– Dénomination de voie

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic

SCHOENECKER Jean-Louis

DESHAYES Marc

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard  
*absent*

COURRIER François  
*absent*

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul  
*absent*